

Fille, adolescente,
femme en âge de procréer, femme enceinte

Nouveau
traitement

Déjà sous traitement

Prescription par un
spécialiste

Suivi par un
généraliste

Suivi par un
spécialiste

Si unique option
thérapeutique, votre
spécialiste doit :
- vous expliquer les
risques pour un enfant à
naître en cas de grossesse
- vous faire signer, après
échange et recueil de votre
accord, le formulaire
d'accord de soins

Prendre rendez-vous
avec un spécialiste

Si unique option
thérapeutique, votre
spécialiste doit :
- vous expliquer les
risques pour un enfant à
naître en cas de grossesse
- vous faire signer, après
échange et recueil de votre
accord, le formulaire
d'accord de soins

Votre pharmacien ne peut vous délivrer un médicament à base de valproate ou de l'un de ses dérivés que si vous lui présentez :

- votre **prescription initiale annuelle** établie par un **neurologue, psychiatre ou pédiatre** ;
- l'**accord de soins** que vous avez signé avec votre **médecin spécialiste**.